

# MEDIATION PAR LES PAIRS

## La finalité

La médiation est un processus qui permet, lors d'un conflit, l'intervention de personnes extérieures au conflit et formées, pour dépasser le rapport de force et trouver une solution gagnant-gagnant.

La finalité de ce projet est de créer un espace médiation dans l'enceinte de l'établissement et de former un groupe de jeunes médiateurs qui pourront intervenir auprès de ceux qui se querellent. Il leur consacrera une écoute attentive et les aidera à trouver une solution.

## Objectifs pour l'établissement

- Prévenir la violence à l'école
- Apporter de nouvelles compétences sociales, citoyennes et civiques en apportant aux élèves les outils de la médiation.
- Apprendre aux élèves à devenir responsable de leurs actes et de leurs paroles.
- Gérer les conflits de manière non-violente entre élèves et par les élèves.
- Donner un espace de parole au sein de l'établissement.
- Développer de nouvelles relations entre élèves et adultes-élèves.

## Proposition d'organisation pour la médiation par les pairs

### Année 1

#### Phase d'informations ( 2 heures )

Présenter la médiation par les pairs à l'équipe de l'établissement : la direction, l'équipe de la vie scolaire, les professeurs, les infirmières, les conseillères d'orientation, le personnel de service, les représentants des associations de parents d'élèves...

#### Phase de formation ( 20 heures)

Avec l'accord du chef d'établissement, recensement des volontaires qui seront formés à la médiation par les pairs. Par la suite ce seront les adultes formés qui formeront les élèves.

Temps de formation : 20H00.

A la suite de cette formation, les adultes volontaires formeront les futurs élèves médiateurs volontaires.

#### Phase de réalisation ( 16 heures )

- .Phase de sensibilisation auprès des élèves par les adultes formés.
- .Recensement des futurs élèves-médiateurs avec l'autorisation des parents.
- .Phase de formation des élèves d'une durée de 16 heures par tranche de deux heures.

### Année N+1

Mise en place effective de l'instance de médiation.

- . Après la formation des adultes, les adultes forment les élèves
- . Mise en place d'un calendrier sur lequel les enfants médiateurs par groupe de deux s'inscriront à tour de rôle.

 Sylvie Thomas  
*Formateur-Médiateur-Consultante*

Communication Relationnelle, Développement Personnel, Education Bienveillante

N°Siret : 799 997 903 00015

Déclaration d'activité N° 93.83.04772.83 auprès du préfet de la région PACA.

Tél : 06.18.99.39.25 - mail : sthomas.contact@gmail.com

. Suivi régulier avec débriefing.

### Besoins matériels

Affiche et salle à disposition.

### **Tarif**

Total de la formation (38 heures de formation et d'accompagnement):

1 176,00 € HT.

Présentation et Suivi régulier du projet, environ 6 heures (à la demande de l'établissement pour le suivi) :

168,00 € HT .

 **Sylvie Thomas**  
*Formateur-Médiateur-Consultante*

Communication Relationnelle, Développement Personnel, Education Bienveillante

*N°Siret : 799 997 903 00015*

*Déclaration d'activité N° 93.83.04772.83 auprès du préfet de la région PACA.*

Tél : 06.18.99.39.25 - mail : sthomas.contact@gmail.com